



Assemblée générale

Distr. limitée
20 février 2019
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Cinquante-sixième session
Vienne, 11-22 février 2019

Projet de rapport

II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

1. Conformément à la résolution [73/91](#) de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales ».
2. Les représentants de l'Allemagne, du Brésil, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon et de la République de Corée ont fait des déclarations au titre de ce point. Une déclaration a aussi été faite au titre de ce point par la représentante du Costa Rica au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Pendant le débat général, des déclarations ont également été faites sur ce point par des représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :
 - a) « Projet de centre régional de renforcement des capacités affilié à l'ONU », par la représentante de la Fédération de Russie ;
 - b) « Les progrès de l'élaboration technique et de la mise en place de l'initiative Open Universe », par le représentant de l'Italie.

A. Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

4. Le Sous-Comité a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution [73/91](#), s'était félicitée des activités de renforcement des capacités menées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, lequel offrait des avantages uniques aux États Membres, en particulier aux pays en développement, qui participaient à ces activités.
5. Le Sous-Comité a également rappelé que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales était l'une des réalisations de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de



l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE I), et que tant UNISPACE II (1982) qu'UNISPACE III (1999) avaient contribué à l'élaboration des mandats du Programme. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le Programme avait joué un rôle déterminant en aidant les pays en développement à acquérir des connaissances, des compétences et une expérience pratique en vue de l'application des techniques spatiales aux fins du développement économique, social et culturel.

6. À la 895^e séance, le 11 février, le Directeur du Bureau des affaires spatiales, donnant suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/91, a informé le Sous-Comité de l'état d'avancement des activités du Bureau dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. À travers ce Programme, le Bureau avait continué d'assurer le renforcement des capacités en axant son action sur les besoins des pays en développement et sur les problèmes mondiaux de l'humanité, tout en faisant intervenir davantage de questions transversales et d'actualité et en faisant appel à un cercle plus large d'experts qualifiés, ce qui permettait de mener à bien des activités de renforcement des capacités à des niveaux correspondant aux normes actuelles les plus élevées et répondant aux attentes des États Membres.

7. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, depuis sa précédente session, des contributions en espèces et en nature, y compris du personnel détaché à titre gracieux, avaient été offertes pour les activités du Bureau, y compris le Programme pour les applications des techniques spatiales, par les entités suivantes : Administration spatiale nationale chinoise (CNSA) ; Agence aérospatiale allemande (DLR) ; Agence chinoise pour les vols spatiaux habités ; Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA) ; Agence spatiale brésilienne (AEB) ; Agence spatiale européenne ; Agence spatiale nationale du Pakistan (SUPARCO) ; Airbus ; Austrospace ; Bureau chinois de la navigation par satellite ; CANEUS International ; Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique (Inde) ; Centre de gestion des opérations en cas de catastrophe (Unité intérimaire) de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR, Inde) ; Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT) ; Centre national chinois de lutte contre les catastrophes ; Centre pour la télédétection des terres émergées (ZFL) de l'Université de Bonn (Allemagne) ; Commission européenne ; Commission nationale des activités spatiales (CONAE, Argentine) ; DigitalGlobe ; Entreprise d'État pour les activités spatiales « Roscosmos » ; Fédération internationale d'aéronautique (FIA) ; Gouvernement allemand (Ministère fédéral de l'économie et de l'énergie et Ministère fédéral de la coopération économique et du développement) ; Gouvernement autrichien (Cabinet du Président, Ministère de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères, Ministère des transports, de l'innovation et de la technologie et Agence autrichienne de promotion de la recherche) ; Gouvernement chinois (Ministère de la gestion des situations d'urgence) ; Gouvernement des États-Unis [Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs du Département d'État, et National Oceanic and Atmospheric Administration du Ministère du commerce (NOAA)] ; Gouvernement israélien ; Gouvernement néo-zélandais ; Institut de technologie de Kyushu (Japon) ; Institut international de gestion des ressources en eau ; Institut national de recherche spatiale (INPE, Brésil) ; Instituto Federal do Rio Grande do Norte (IFRN, Brésil) ; Joanneum Research Forschungsgesellschaft mbH (Autriche) ; Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO) ; Organisation internationale de perspective mondiale ; Point de contact national autrichien pour le droit de l'espace ; Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau ; Province fédérale de Styrie (Autriche) ; Réseau interislamique de science et de technologie spatiales ; Saint-Siège ; Sierra Nevada Corporation (États-Unis) ; Space Trust ; Université de Beihang (Chine) ; Université de Bonn (Allemagne) ; Université de Delta State (États-Unis) ; Université de technologie de Graz (Autriche) ; Université fédérale de Rio Grande do Norte (Brésil) ; Ville de Graz (Autriche) ; Ville de Vienne ; Women in Aerospace et ZARM-Fallturm-Betriebsgesellschaft mbH (Allemagne).

8. Le Sous-Comité a noté que, depuis sa dernière session en 2018, le Bureau avait conclu des mémorandums d'accord, des accords de financement et des accords-cadres dans le contexte de ses activités de renforcement des capacités, y compris la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Le Bureau avait également prorogé des accords conclus avec l'Administration spatiale nationale chinoise, l'Agence chinoise pour les vols spatiaux habités, l'Agence pour le développement de la géo-informatique et des techniques spatiales, l'Agence spatiale italienne (ASI), Airbus Defence and Space GmbH, l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace, CANEUS International, le Centre international de recherche de l'Atlantique, le Comité de la recherche spatiale, la DLR, le Gouvernement néo-zélandais, le Ministère de la science, de la technologie et de l'enseignement supérieur du Portugal, la NOAA, Space Trust et l'Università Bocconi (Italie).

9. Le Sous-Comité a également noté que le Gouvernement japonais, par l'intermédiaire de l'Institut de technologie de Kyushu, et le Gouvernement italien, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella en collaboration avec l'Istituto Nazionale di Ricerca Metrologica, avaient continué d'offrir des bourses à des étudiants de pays en développement dans le cadre du programme ONU/Japon de bourses d'études de longue durée sur la technologie des nanosatellites et dans le cadre du programme ONU/Italie de bourses d'études de longue durée sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et les applications connexes, respectivement.

10. Le Sous-Comité a pris note du programme DropTES (Drop Tower Experiment Series), programme de bourses du Bureau des affaires spatiales mené en collaboration avec le Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité et la DLR, dans le cadre duquel les élèves pouvaient étudier la microgravité en réalisant des expériences dans une tour d'impesanteur. Lors de la cinquième édition de ce programme, c'était une équipe de l'Université de Bucarest qui avait obtenu la bourse à l'issue du concours.

11. Le Sous-Comité a noté que la coopération entre le Bureau des affaires spatiales et le Gouvernement japonais, agissant en collaboration avec la JAXA, s'était poursuivie dans le cadre du programme de coopération ONU/Japon en vue du déploiement de satellites CubeSat depuis le module d'expérimentation japonais (Kibo) de la Station spatiale internationale, appelé « KiboCube ». Le programme avait été lancé en septembre 2015. Une équipe de l'Université de Nairobi avait été choisie pour être la première à bénéficier du programme. Le CubeSat de l'équipe, dénommé 1KUNS-PF, premier satellite du Kenya, avait été déployé à partir du module japonais d'expérimentation (Kibo) de la Station spatiale internationale en mai 2018. Les CubeSats élaborés par des équipes du Guatemala, de l'Indonésie et de Maurice, qui avaient été sélectionnées pour les deuxième et troisième cycles de KiboCube, devraient faire suite à la mission du Kenya. L'objectif du programme de coopération était de promouvoir la coopération internationale et le renforcement des capacités dans le domaine des techniques spatiales et de leurs applications dans le cadre de l'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité, en offrant à des établissements d'enseignement et de recherche de pays en développement la possibilité de déployer des CubeSats depuis le module Kibo.

12. Le Sous-Comité a noté que le Gouvernement chinois et le Bureau des affaires spatiales avaient continué de mettre en œuvre les activités de coopération ONU/Chine sur l'utilisation de la station spatiale chinoise dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et de l'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité. Ces activités de coopération novatrices et tournées vers l'avenir visaient à fournir à des scientifiques du monde entier l'occasion de mener leurs propres expériences à bord de la station spatiale chinoise et, partant, d'ouvrir les activités d'exploration spatiale à tous les pays et de créer un nouveau modèle pour le renforcement des capacités en sciences et techniques spatiales. La première possibilité de mener des expériences scientifiques à bord de la station spatiale chinoise, qui avait été offerte à tous les États Membres et en particulier

aux pays en développement, avait été annoncée en 2018 ; 42 candidatures avaient été adressées par des organisations de 27 pays. Le comité d'évaluation et de sélection des projets avait présélectionné 18 candidats ; la sélection finale aurait lieu début juin 2019.

13. Le Sous-Comité a continué d'exprimer ses préoccupations concernant les ressources financières toujours limitées affectées aux activités de renforcement des capacités du Bureau, y compris au Programme des Nations Unies pour les applications spatiales, et a demandé aux États Membres de fournir le soutien nécessaire au moyen de contributions volontaires.

14. Le Sous-Comité a noté que les thèmes prioritaires du Programme étaient la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, les communications par satellite pour les applications de téléenseignement et de télémédecine, la réduction des risques de catastrophe, l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), l'Initiative sur les sciences spatiales fondamentales, les changements climatiques, l'Initiative sur les technologies spatiales fondamentales, l'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité, ainsi que la biodiversité et les écosystèmes.

15. Le Sous-Comité a également noté que le Programme avait pour objectif de promouvoir, par la coopération internationale, l'utilisation des techniques et des données spatiales au service du développement économique et social durable dans les pays en développement, en renforçant leur capacité à utiliser les techniques spatiales ou en constituant une telle capacité quand celle-ci n'existait pas ; en sensibilisant les décideurs à l'intérêt économique et aux avantages supplémentaires pouvant être obtenus ; et en renforçant les activités d'information et de sensibilisation en ce qui concernait les retombées bénéfiques des techniques spatiales.

16. Le Sous-Comité a également pris note des activités ci-après, menées par le Bureau dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales en 2018, en collaboration avec les États Membres et des organisations internationales :

a) Quatrième conférence internationale sur l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion de l'eau organisée par l'ONU, le Pakistan et le Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau à Islamabad du 26 février au 3 mars 2018 ([A/AC.105/1206](#)) ;

b) Atelier ONU/Argentine sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, tenu à Falda del Carmen (Argentine) du 19 au 23 mars 2018 ([A/AC.105/1205](#)) ;

c) Colloque ONU/Brésil sur les technologies spatiales fondamentales : Créer de nouvelles possibilités grâce aux missions spatiales de petits satellites, tenu à Natal (Brésil) du 11 au 14 septembre 2018 ([A/AC.105/1194](#)) ;

d) Colloque ONU/Autriche sur l'espace au service des objectifs de développement durable et du renforcement des partenariats et de la collaboration, tenu à Graz (Autriche) du 17 au 19 septembre 2018 ([A/AC.105/1196](#)) ;

e) Atelier sur les avantages socioéconomiques tirés des techniques spatiales, organisé par la Fédération internationale d'astronautique (FIA) avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, qui s'est tenu à Brême (Allemagne) du 28 au 30 septembre 2018 ([A/AC.105/1197](#)) ;

f) Conférence internationale des Nations Unies sur les technologies spatiales aux fins de la réduction des risques de catastrophe : améliorer la préparation aux catastrophes en vue d'accroître l'efficacité des interventions d'urgence, tenue à Beijing du 24 au 26 octobre 2018 ([A/AC.105/1198](#)) ;

g) Réunion d'experts de l'ONU sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité sur le thème « Offrir un accès à l'espace », tenue à Vienne du 4 au 6 décembre 2018 ([A/AC.105/1199](#)).

17. Le Sous-Comité a noté qu'outre les activités menées dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, dont il était question ci-dessus, le Bureau des affaires spatiales avait appuyé des programmes d'été organisés par l'Université d'Europe centrale (Hongrie) et l'Université de Samara (Fédération de Russie).

18. Le Sous-Comité a été informé que le Bureau des affaires spatiales avait organisé et continuait d'organiser des activités de renforcement des capacités, y compris dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, en collaboration avec les Gouvernements autrichien, chinois, fidjien, jordanien et roumain, ainsi qu'avec le CIPT et la FIA. Il a également été informé que ces activités devaient porter sur les thèmes suivants : GNSS, applications spatiales pour la gestion de l'eau, météorologie de l'espace, technologies spatiales fondamentales, retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité, renforcement des capacités en matière de techniques et d'applications spatiales, réduction des risques de catastrophe et interventions d'urgence. Il a noté que le Bureau présenterait des rapports et des informations sur ces activités à sa cinquante-septième session, en 2020.

19. Le Sous-Comité a noté qu'outre les conférences des Nations Unies, stages de formation, ateliers, séminaires et colloques organisés en 2018 et prévus en 2019, le Bureau des affaires spatiales avait mené et prévoyait de mener d'autres activités dans le cadre du Programme, axées sur les domaines suivants :

- a) Appui aux activités de renforcement des capacités dans les pays en développement par l'intermédiaire des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU ;
- b) Renforcement de son programme de bourses de longue durée pour appuyer la mise en œuvre de projets pilotes ;
- c) Intégration de la question de l'égalité femmes-hommes dans toutes ses activités ;
- d) Promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales ;
- e) Lancement de projets pilotes ou appui à ceux déjà lancés, pour donner suite aux activités du Programme menées dans des domaines présentant un intérêt prioritaire pour les États Membres ;
- f) Prestation, sur demande, de services consultatifs techniques aux États Membres, aux organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'aux organisations nationales et internationales compétentes ;
- g) Élargissement de l'accès aux données et autres informations relatives à l'espace ;
- h) Application d'une approche intégrée et intersectorielle aux activités, le cas échéant.

20. Le Sous-Comité a en outre pris note des principales activités des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, à savoir le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique ; le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue anglaise ; le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue française ; le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique (Chine) ; le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale.

21. Le Sous-Comité a pris note de la demande du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes tendant à ce que le Comité et ses sous-comités renforcent leur coopération avec les organisations et institutions régionales, telles que le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et

les Caraïbes, la Conférence de l'espace pour les Amériques et la Société des spécialistes latino-américains en télédétection et informations spatiales (SELPER), et à ce que le Bureau des affaires spatiales appuie la coopération avec ces organisations dans le cadre de ses activités et manifestations.

22. Quelques délégations ont souligné l'importance de la contribution apportée par les activités spatiales et les avantages tirés de l'utilisation des techniques spatiales au développement durable, en particulier dans des domaines tels que la gestion des catastrophes naturelles, la protection de l'environnement, la météorologie, le téléenseignement et la télémédecine. À cet égard, il importait de promouvoir le développement et le renforcement des capacités concernant l'utilisation des applications des techniques spatiales, ainsi que le développement et le renforcement des capacités connexes.

23. Quelques délégations ont estimé que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait s'attacher à s'attaquer aux inégalités, s'agissant notamment de l'énorme fossé entre pays en matière de techniques spatiales, ce qui lui permettrait de créer les conditions d'un développement inclusif des activités spatiales, y compris à l'appui des objectifs de développement durable.

24. Quelques délégations ont estimé que l'ONU devait continuer de promouvoir activement son rôle dans la coopération entre pays en développement et pays développés, ainsi qu'entre pays en développement, afin de renforcer l'infrastructure et la technologie du secteur spatial, en particulier par le renforcement des capacités, l'échange d'informations et le transfert de technologie, qui pouvaient accélérer le développement dans divers domaines de la vie. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue ont également estimé qu'il importait de promouvoir la collaboration entre pays en développement et pays développés afin de garantir un accès équitable aux sciences et techniques spatiales.

B. Coopération régionale et interrégionale

25. Le Sous-Comité a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 73/91, avait souligné que la coopération régionale et interrégionale dans le domaine des activités spatiales était essentielle pour renforcer les utilisations pacifiques de l'espace, aider les États Membres à développer leurs capacités spatiales et contribuer à l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cette fin, elle avait demandé aux organisations régionales compétentes et à leurs groupes d'experts d'offrir l'assistance nécessaire pour que les pays soient en mesure d'appliquer les recommandations des conférences régionales. À cet égard, elle avait pris note de l'importance de la participation égale des femmes dans tous les domaines de la science et de la technique.

26. Le Sous-Comité a noté que le Gouvernement nigérian avait accueilli la septième Conférence des dirigeants africains sur l'application des sciences et techniques spatiales au développement durable sur le thème « Mise en œuvre de la politique et de la stratégie spatiales africaines », qui s'était tenue à Abuja du 5 au 9 novembre 2018.

27. Le Sous-Comité a également noté qu'en marge du Salon international de l'aéronautique et de l'espace 2018, tenu à Santiago du 3 au 8 avril 2018, avaient eu lieu la quatrième Conférence de l'espace ainsi que la Semaine latino-américaine de télédétection, conférence technique et scientifique organisée par l'armée de l'air chilienne. La Semaine de télédétection dont l'objet était de promouvoir l'utilisation des informations spatiales sur les phénomènes survenant dans la biosphère, avait mis l'accent sur le développement des applications spatiales à l'appui des secteurs civil et militaire.

28. Le Sous-Comité a noté en outre que la vingt-cinquième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales sur le thème « Technologies spatiales innovantes pour répondre à l'évolution des besoins » s'était tenue à Singapour du 6 au 9 novembre 2018. La vingt-sixième session se tiendrait au Japon en novembre 2019.

29. Le Sous-Comité a noté qu'à l'occasion de son dixième anniversaire l'APSCO avait organisé un forum de haut niveau sur le thème « Un avenir commun pour la communauté grâce à la coopération spatiale », qui s'était tenu à Beijing le 14 novembre 2018.

VI. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

30. Conformément à la résolution 73/91 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé « Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes ».

31. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Allemagne, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Israël, Japon et Mexique. Une déclaration a également été faite sur ce point par la représentante du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

32. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :

a) « Le projet RaioSAT sur la détection des décharges de foudre depuis l'espace à l'aide de technologies nanosatellites », par un représentant du Brésil ;

b) « L'appui à la gestion des catastrophes à l'Institut national de la recherche spatiale (INPE) : l'effondrement du barrage de Brumadinho », par une représentante du Brésil ;

c) « L'application des techniques spatiales à la prévention des catastrophes en Chine en 2018 », par un représentant de la Chine ;

d) « La Charte internationale Espace et catastrophes majeures : les données satellitaires au service des opérations de secours en cas de catastrophe » par une représentante de la France ;

e) « La contribution du Japon à la gestion des catastrophes dans la région Asie-Pacifique : les progrès récents de l'initiative Sentinel Asia », par un représentant du Japon.

33. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants :

a) Rapport de la Conférence internationale des Nations Unies sur les technologies spatiales aux fins de la réduction des risques de catastrophe : améliorer la préparation aux catastrophes en vue d'accroître l'efficacité des interventions d'urgence (Beijing, 24-26 octobre 2018) (A/AC.105/1198) ;

b) Rapport sur les activités menées en 2018 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (A/AC.105/1190).

34. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des progrès qu'ont permis d'accomplir les activités menées en 2018 dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), constatant que l'on avait continué de soutenir les interventions d'urgence, notamment par des services consultatifs.

35. Le Sous-Comité a noté qu'avec l'appui soutenu de leur réseau de partenaires, des représentants de UN-SPIDER avaient mené les activités suivantes : a) une mission technique consultative au Zimbabwe ; b) des activités de suivi au Ghana, au Guatemala, au Népal, à Sri Lanka et au Viet Nam ; et c) une activité d'appui consultatif au Cambodge. Ces activités avaient permis de répondre à des demandes particulières et de donner suite aux missions techniques consultatives que UN-SPIDER y avait menées les années précédentes.

36. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction de la production d'informations d'origine spatiale sur mesure qui avait permis de renforcer les capacités de trois pays confrontés à des inondations (Ghana, Nigéria et Viet Nam) et de pays touchés par la sécheresse (Bolivie (État plurinational de), Équateur, El Salvador, Guatemala, Nigéria et Pérou).

37. Le Sous-Comité a noté que le programme international de renforcement des capacités sur l'utilisation des technologies spatiales pour les interventions d'urgence avait été mené immédiatement après la Conférence internationale des Nations Unies sur les technologies spatiales aux fins de la réduction des risques de catastrophe, tenue à Beijing du 24 au 26 octobre 2018. Il a aussi pris note de l'atelier régional/programme de renforcement des capacités pour l'utilisation d'informations spatiales et géospatiales aux fins de la réalisation des objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, qui avait été organisé au Centre de gestion des catastrophes de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, à New Delhi.

38. Le Sous-Comité a également pris note des activités de promotion prévues par le Bureau des affaires spatiales, représenté par UN-SPIDER, et des partenariats forgés avec des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et des États Membres pour continuer à promouvoir l'utilisation d'outils spatiaux et d'informations d'origine spatiale dans le contexte d'initiatives mondiales et régionales telles que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris.

39. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des activités menées par des États membres du Comité pour accroître la disponibilité des solutions spatiales et y avoir davantage recours pour réduire les risques de catastrophe. Il s'agissait notamment de promouvoir le recours aux observations et à la cartographie d'urgence lors de catastrophes naturelles ou technologiques, conformément à la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (également appelée Charte internationale « Espace et catastrophes majeures »), ainsi que dans le cadre du programme Sentinel Asia et du Service de gestion des situations d'urgence du Programme Copernicus.

40. L'avis a été exprimé selon lequel les États Membres avaient mené de nombreuses activités au titre de la Charte et du programme Sentinel Asia pour appuyer les interventions en cas de catastrophe, et il a été noté que les membres de la Charte avaient adopté le principe de l'accès universel, ce qui signifiait que les autorités de gestion des catastrophes de tous les pays pouvaient utiliser la Charte. À cet égard, il a également été noté que Madagascar, le Paraguay et le Pérou avaient adhéré à la Charte, tandis que l'Afrique du Sud, l'Eswatini, le Ghana, le Soudan, la Tunisie et le Zimbabwe avaient déposé des demandes.

41. L'avis a été exprimé selon lequel les activités menées par plusieurs États Membres, directement ou par l'intermédiaire de la Charte ou de Sentinel Asia, pour faciliter l'accès aux images satellitaires et aux informations d'origine spatiale avaient appuyé avec succès les interventions d'urgence après une éruption volcanique au Guatemala, les inondations en République démocratique populaire lao, les typhons, les inondations et les glissements de terrain au Viet Nam et les inondations au Nigéria et au Ghana. La délégation qui a exprimé cet avis a également estimé que l'action menée pour faire mieux connaître la Charte et le Service de gestion des situations d'urgence du Programme Copernicus contribuait largement à encourager les États à utiliser ces services.

42. L'avis a été exprimé selon lequel les activités du programme Sentinel Asia, auquel participaient plus de 100 organisations de la région Asie-Pacifique et qui avait permis de mener environ 300 observations d'urgence depuis son lancement, en 2006, restaient d'une grande utilité.
43. L'avis a été exprimé selon lequel la collaboration internationale permettait de mener plus efficacement des travaux de cartographie de crise par satellite et il convenait d'encourager une gestion multilatérale des catastrophes et des changements climatiques.
44. Quelques délégations ont salué les efforts déployés par des signataires de la Charte pour fournir des images satellite lors de catastrophes majeures.
45. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction d'autres activités menées par les États Membres dans ce domaine, comme la promotion, avec l'appui de UN-SPIDER, de l'initiative d'accès universel lancée par la Charte et la mise à disposition de portails nationaux et régionaux de données pour la diffusion d'informations en temps quasi réel.
46. Quelques délégations ont estimé que le Bureau des affaires spatiales devrait, par l'intermédiaire de UN-SPIDER, intensifier le renforcement des capacités, la coordination et la coopération internationale au moyen de programmes de formation à la gestion des catastrophes, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes.
47. Quelques délégations ont estimé que les applications mobiles mises au point par des États Membres pour diffuser des alertes précoces à l'intention des populations constituaient de bons exemples d'adaptation des modes d'information destinés à la gestion des catastrophes aux besoins de ceux qui souffriraient le plus des catastrophes naturelles.
48. Certaines délégations ont exprimé l'avis que la pratique consistant, pour les agences spatiales nationales, à travailler en étroite collaboration avec les agences nationales de gestion des catastrophes s'était révélée efficace pour faire face aux situations d'urgence à la suite de catastrophes naturelles.
49. L'avis a été exprimé selon lequel les missions de recherche et de sauvetage s'inscrivaient utilement dans la gestion des catastrophes, de même que l'engagement en faveur de la gestion des catastrophes pris dans la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures » par les fournisseurs de données utilisées pour la recherche et le sauvetage. Il a été souligné que les activités du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) en la matière permettaient de sauver des milliers de vies chaque année.
50. L'avis a été exprimé selon lequel les systèmes spatiaux jouaient un rôle essentiel dans la gestion des catastrophes causées par des phénomènes naturels ou anthropiques, et ne pouvaient être pleinement exploités que dans le cadre de la coopération internationale.
51. L'avis a été exprimé selon lequel, en ce qui concerne l'élaboration d'outils de gestion des catastrophes, les progrès réalisés en matière d'analyse des données et de capacités de communication, en particulier ceux qui faisaient intervenir des données d'observation de la Terre et des informations socioéconomiques, aidaient à comprendre les points faibles des sinistrés et à apporter un meilleur soutien aux populations et aux infrastructures.
52. Le Sous-Comité a pris note de la réunion d'experts internationaux sur le thème « Les mégadonnées (spatiales) à l'appui de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence en Afrique », qui avait été organisée par UN-SPIDER et s'était tenue avant le Forum de haut niveau ONU/Allemagne sur la voie à suivre après UNISPACE+50 et sur le programme « Espace 2030 », tenu à Bonn (Allemagne) du 13 au 16 novembre 2018.

53. Le Sous-Comité a aussi pris note des contributions en nature, y compris la mise à disposition d'experts, que des États membres du Comité et des bureaux d'appui régionaux avaient apportées en 2018 aux missions de conseil technique et activités connexes menées par le Bureau des affaires spatiales dans le cadre de UN-SPIDER, ainsi que des efforts qu'ils avaient faits pour partager leur expérience avec les pays intéressés.

54. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des contributions volontaires versées au Bureau des affaires spatiales et à UN-SPIDER par des États membres, y compris les contributions en espèces versées par l'Allemagne et la Chine, invitant une nouvelle fois d'autres États membres à accorder aux activités et aux programmes du Bureau, y compris UN-SPIDER, tout l'appui requis, notamment un soutien financier accru, pour lui permettre de mieux répondre aux demandes d'assistance des États Membres et d'exécuter pleinement son plan de travail pour le prochain exercice biennal.
